



DECISION DU MAIRE N°38/2023

OBJET : Achat d'un camion polybenne – Marché N°2023-12

Le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal N°2020-013 en date du 10 juillet 2020, portant attribution de délégations au Maire ;

CONSIDERANT la nécessité de doter les services techniques d'un camion polybenne de PTAC < 3,5 tonnes pour leurs mission quotidiennes,

CONSIDERANT la consultation en procédure adaptée avec publicité lancée le 23 novembre 2023 et les 3 offres reçues,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un marché N°2023-12 est conclu avec la société CHABAS AVIGNON SAS pour l'achat d'un PIAGGIO neuf modèle NP6 BRAS POLYBENNE avec plateau berce et caisson acier, pour un montant de 43 000 € HT.

ARTICLE 2 : Que les crédits sont inscrits au BP 2023.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

*Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>
Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,
Le 18 décembre 2023

Le Maire



Christian ZEDET

Certifié exécutoire compte-tenu de :

- La transmission en préfecture le : ----
- La publication ou de la notification le : 12 janvier 2024